

Rapport annuel ministériel 2019-2020

Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains



Médias substitués disponibles sur demande

Veillez communiquer avec le Bureau des personnes handicapées par courriel à

DIO@gov.mb.ca

ou par téléphone au 204 945-7613 ou (sans frais) au 1 800 282-8069, poste 7613



Table des matières

Message de la ministre des Familles	2
Priorité n° 1 : normes d'accessibilité	4
Élaboration des normes	4
Lancement de la norme d'accessibilité à l'emploi	5
Priorité n° 2 : assurer la conformité par l'éducation	6
Outils et formation.....	6
Conformité	9
Priorité n° 3 : rôle moteur du gouvernement	11
Priorité n° 4 : sensibilisation du public	13
Autres initiatives de sensibilisation du public	15
Priorité n° 5 : responsabilité et examen de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains	16
Regard vers 2020-2021	16
Coordonnées.....	18

Message de la ministre des Familles

En ma qualité de ministre responsable de l'Accessibilité, une nouvelle fonction dont m'a investie le Cabinet, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2019-2020 portant sur les initiatives du Manitoba en matière d'accessibilité. Le rapport présente un résumé des initiatives visant à appuyer la mise en œuvre de la [Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains](#) du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.



Le 1^{er} mai 2019, notre gouvernement a adopté avec fierté la deuxième norme d'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, à savoir le [Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi](#). Cette norme aidera plus de 41 500 organismes et entreprises du Manitoba à définir et à repérer les barrières liées à l'emploi. Le présent rapport annuel décrit les diverses ressources, formations et autres initiatives mises en place pour sensibiliser le public et favoriser la conformité rapide à cette nouvelle norme ainsi qu'au [Règlement sur les normes de service à la clientèle](#), adopté en 2015.

La priorité absolue de la norme d'accessibilité à l'emploi est d'assurer la sécurité des employés qui sont confrontés à des barrières en situation d'urgence, comme l'expliquent les [Renseignements sur les interventions d'urgence dans le lieu de travail](#). Le gouvernement s'est fixé un délai d'un an, soit jusqu'au 1^{er} mai 2020, pour satisfaire aux deux exigences de sécurité et éviter ainsi de mettre en danger la sécurité des employés, lors d'une évacuation d'urgence par exemple. Nous n'avions toutefois pas prévu qu'une situation d'urgence toucherait l'ensemble de la province.

Au début de 2020, on prenait conscience que la COVID-19 obligerait les organisations du monde entier à adapter leur fonctionnement habituel pour assurer la sécurité de leurs employés et de leurs clients. Par exemple, les employeurs étaient favorables à ce que les employés dont le système immunitaire est affaibli travaillent à partir de leur domicile pendant que leurs collègues continuaient d'aller au bureau. En fait, les employeurs du Manitoba se conforment déjà à l'essentiel de la nouvelle norme d'accessibilité à l'emploi.

De même, certaines personnes handicapées physiques ont été impressionné par la rapidité avec laquelle les entreprises ont levé les barrières que la pandémie imposait sur le service à la clientèle dans le respect de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle.

Les ramassages en bordure de trottoir, les livraisons à domicile et les achats en ligne ont d'ailleurs été bien accueillis par ces mêmes personnes.

Le gouvernement du Manitoba reconnaît cependant que les répercussions de la pandémie sont particulièrement dures pour les personnes handicapées. Ce rapport annuel comprend quelques points saillants de notre réponse dans la partie intitulée « Rôle moteur du gouvernement ». Nous sommes reconnaissants de la vigilance témoignée par nos établissements de soins de longue durée et nos employés de soutien, ainsi que des efforts déployés par les familles, les amis et les voisins pour soutenir nos concitoyens manitobains.

Les initiatives de 2019-2020 visant à améliorer l'accessibilité et l'inclusion font partie intégrante d'un effort plus large pour assurer la sécurité de chacun. Au Manitoba, nous continuerons de relever les défis lancés par la pandémie grâce à notre persévérance, à notre résilience et à notre bienveillance. Nous sommes tous concernés par cette situation.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères.

La ministre des Familles et ministre responsable de l'Accessibilité,

Heather Stefanson

Priorité n° 1 : normes d'accessibilité

Élaboration des normes

Les progrès réalisés dans l'élaboration des normes comptent parmi les faits saillants de 2019-2020. Au début de l'année, le gouvernement a chargé le [Conseil consultatif de l'accessibilité](#) (le Conseil) de mener des consultations et d'élaborer des ébauches de projet pour chacune des trois autres normes d'accessibilité à venir portant sur l'information et les communications, les transports et la conception des espaces publics. En mars 2020, lorsque la COVID-19 a interrompu ses activités, le Conseil était sur le point d'atteindre cet objectif.

Progrès sur le plan de l'élaboration des normes au 31 mars 2020

- Service à la clientèle : entrée en vigueur en novembre 2015, la norme s'applique pleinement à tous les organismes comptant au moins un employé.
- Emploi : la norme est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2019 et comporte deux exigences de sécurité touchant tous les employeurs du Manitoba. Le gouvernement prévoit s'y conformer pleinement d'ici le 1^{er} mai 2020.
- Information et communications : une consultation publique a eu lieu en mai 2019 et le Conseil a présenté ses recommandations au gouvernement en septembre 2019.
- Transports : une consultation publique a eu lieu en novembre 2019 et le Conseil a présenté son rapport au gouvernement en janvier 2020.
- Conception des espaces publics : une consultation publique a eu lieu en janvier 2020 et le comité d'élaboration des normes s'y rapportant met la touche finale à ses recommandations pour examen par le Conseil.

Plus de 100 organismes manitobains et particuliers ont participé à la consultation publique sur la norme relative à l'information et aux communications en mai 2019. Les commentaires des intervenants ont contribué à donner forme aux recommandations finales du Conseil au gouvernement. En s'appuyant sur les recommandations du Conseil et les commentaires des représentants de plusieurs ministères, le gouvernement prépare actuellement une proposition de norme en vue d'une deuxième période de consultation publique.

Le Conseil a nommé un groupe d'experts pour élaborer la quatrième norme d'accessibilité touchant les transports publics. Le Conseil a apporté des modifications mineures aux recommandations du comité d'élaboration des normes avant la période de consultation publique de novembre 2019. Un large éventail de groupes d'intérêt manitobains ont participé, notamment des petites municipalités sans infrastructure de transport public, des personnes âgées et des partisans du transport actif.

En 2019-2020, le Conseil a également créé un comité d'élaboration des normes qui prêtera main-forte à l'élaboration d'une norme définitive concernant la conception des espaces publics.

Le nouveau règlement jouera un rôle essentiel, car les normes d'accessibilité existantes concernant la conception des espaces publics ne sont pas obligatoires. Les vingt rencontres du comité ne représentent qu'une fraction du temps passé à analyser et à déterminer les meilleures pratiques en se basant sur les normes d'accessibilité établies dans la Ville de Winnipeg, en Ontario, aux États-Unis et en Europe. La période de consultation publique de janvier 2020 a soulevé d'autres points à prendre en considération. La COVID-19 a interrompu ces travaux en mars 2020, mais ils ont repris depuis.

Les trois normes d'accessibilité proposées visant l'information et les communications, les transports et la conception des espaces publics peuvent grandement améliorer la vie quotidienne des Manitobains qui sont victimes de barrières. Le gouvernement du Manitoba apprécie grandement le travail important effectué par les membres des comités d'élaboration des normes et les membres du Conseil. De même, la qualité de la participation du public aux différentes consultations de 2019-2020 a été remarquable. Après une analyse plus approfondie des recommandations du Conseil, le gouvernement proposera une deuxième période de consultation de 60 jours pour chacune des trois normes. Le gouvernement tiendra compte de cette consultation avant de présenter les normes au Cabinet en vue de leur adoption.

Lancement de la norme d'accessibilité à l'emploi

Le 1^{er} mai 2019, le Manitoba a adopté une deuxième norme d'accessibilité visant l'emploi. En éliminant les barrières à l'emploi, les personnes handicapées et les employeurs manitobains bénéficieront d'un plus grand bassin d'employés qualifiés aux antécédents diversifiés. Parce que la sécurité est la priorité numéro un, la norme d'accessibilité à l'emploi appelle tous les employeurs du Manitoba à se conformer aux exigences suivantes avant la date limite du 1^{er} mai 2020 :

- 1) recueillir des renseignements sur les interventions d'urgence pour les employés handicapés;
- 2) obtenir leur permission pour informer et désigner les personnes qui acceptent de les aider.



La norme d'accessibilité à l'emploi demande aux employeurs du Manitoba de fournir des mesures d'adaptation raisonnables à toutes les étapes de l'emploi, ce qui comprend le recrutement, l'embauche et l'exercice de l'emploi, la formation et la promotion libres de barrières, et le processus de retour au travail. La norme prévoit des échéanciers progressifs pour répondre à ces exigences :

- Mai 2020 : gouvernement du Manitoba.
- Mai 2021 : organismes du secteur public, y compris les sociétés d'État, les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités, les collèges et les grandes municipalités.
- Mai 2022 : entreprises, organismes sans but lucratif et petites municipalités.

Priorité n° 2 : assurer la conformité par l'éducation

Outils et formation

À l'instar d'autres règlements, les exigences en matière d'accessibilité pourraient être renforcées par des sanctions plus tard. Pour le moment, le gouvernement du Manitoba s'est engagé à assurer la conformité par l'éducation en concevant des outils et des ressources de formation pour rendre les nouveaux règlements plus faciles à suivre et aider les organismes du Manitoba à comprendre et à favoriser l'accessibilité. Tout le monde en profite.

En 2019-2020, on a mis l'accent sur les nouveaux outils et la formation se rapportant à la norme d'accessibilité à l'emploi. Le gouvernement a créé les ressources ci-dessous en

anglais et en français et les a publiées sur les sites [AccessibilityMB.ca](https://www.accessibilitymb.ca) et [AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca) :

- Introduction à la norme d'accessibilité à l'emploi du Manitoba ([PDF](#))
- Liste de vérification pour les entreprises et les organismes sans but lucratif ([PDF](#)) ([Word](#))
- Liste de vérification pour les organisations du secteur public ([PDF](#)) ([Word](#))
- Liste de contrôle pour les petites municipalités ([PDF](#)) ([Word](#))
- Trousse à outils pour assurer la sécurité des employés handicapés ([PDF](#)) ([Word](#))
- Guide pour la création d'une politique et d'un processus en matière de plans d'adaptation personnalisés ([Word](#))

Afin d'encourager les organismes à discuter des avantages de favoriser l'inclusion dans le lieu de travail, le gouvernement a également continué de promouvoir les feuillets de renseignements [Infographie sur l'accessibilité et l'emploi](#) et [Parlons d'accessibilité dans le lieu de travail](#).

La formation en ligne et en personne fait partie intégrante de nos efforts pour sensibiliser le public et favoriser l'observation des dispositions législatives sur l'accessibilité. En réponse au [Rapport indépendant sur l'efficacité de la mise en œuvre de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains](#), qui a lieu tous les quatre ans, le Bureau des personnes handicapées a amélioré sa formation en ligne en collaborant avec des spécialistes locaux pour produire la vidéo intitulée [Accessibility is Good for Everyone](#). Dans cette courte vidéo, des Manitobains handicapés et des entreprises de tous horizons offrent des conseils sur la manière de favoriser l'accessibilité pour les clients handicapés. Cet outil complémentaire à l'apprentissage individualisé ouvre la voie à une discussion en groupe. Entre son lancement en octobre 2019 et le 31 mars 2020, la vidéo a été visionnée plus de 7 000 fois.



Au début de 2020, on a commencé à préparer la production d'une vidéo se rapportant à la deuxième norme, qui vise l'emploi. Un certain nombre de bureaux de placement et d'organismes pour les personnes handicapées ont participé à l'élaboration du scénario de la vidéo et au choix des participants. Le gouvernement a également investi dans une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne afin d'améliorer l'interactivité dans ses modules d'apprentissage sur le Web. La nouvelle vidéo et l'apprentissage en ligne seront accessibles gratuitement sur le site [AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca).

En plus des ressources et de la formation en ligne, le gouvernement a continué de présenter des ateliers et des exposés aux employeurs qui doivent se conformer à la législation sur l'accessibilité. En faisaient partie des professionnels de la santé et de la sécurité au travail et divers organismes dont la Société canadienne des relations publiques, l'Association manitobaine de physiothérapie, la North American Occupational Safety and Health (NAOSH) et la faculté de médecine de l'Université du Manitoba.

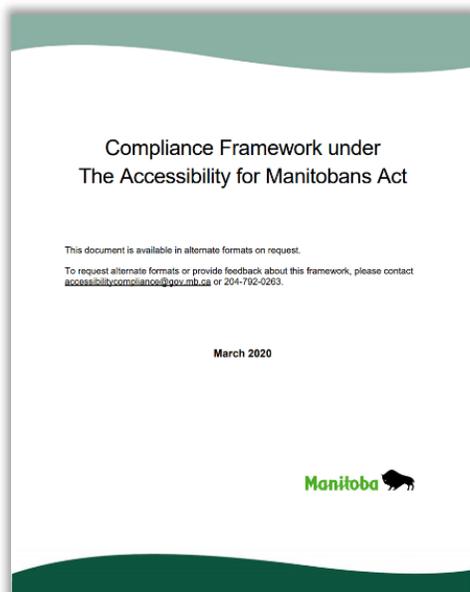
Le gouvernement a également collaboré avec un certain nombre d'organismes locaux pour personnes handicapées qui offrent de la formation et des services de consultation aux entreprises et aux organismes sans but lucratif de toute la province, comme Manitoba Possible (l'ancienne Society for Manitobans with Disabilities), la Manitoba League of Persons with Disabilities et Community Futures. Vous trouverez une liste des organismes et des services communautaires au [MB.211.ca](https://www.mb.211.ca) (en anglais seulement) en sélectionnant la rubrique « People With Disabilities ».



Conformité

En réponse à une recommandation formulée dans l'[examen de la législation sur l'accessibilité de 2018](#), on a créé un nouveau bureau en 2019-2020 pour vérifier la conformité aux exigences des lois et des normes en matière d'accessibilité. Il s'agit du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité, qui relève de Familles Manitoba. Le Secrétariat fonctionne de façon indépendante du Bureau des personnes handicapées. Le Bureau soutient le gouvernement du Manitoba et les intervenants externes sur diverses questions liées à l'accessibilité. Pour sa part, le Secrétariat :

- vérifie la conformité aux exigences en matière d'accessibilité par les organismes et les entreprises des secteurs privé et public;
- travaille avec les organismes pour répondre aux questions relatives aux exigences en matière d'accessibilité;
- fait respecter les dispositions législatives.



En mars 2020, le Secrétariat a publié un [Cadre de conformité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains](#) qui décrit les différentes étapes du processus de conformité, notamment l'éducation et la sensibilisation, les examens et les inspections et l'imposition de sanctions, comme des amendes. Le cadre de conformité met fortement l'accent sur l'éducation et fournit des conseils pour aider les organismes à parvenir ou à revenir à la conformité avant l'imposition d'ordonnances et de sanctions.

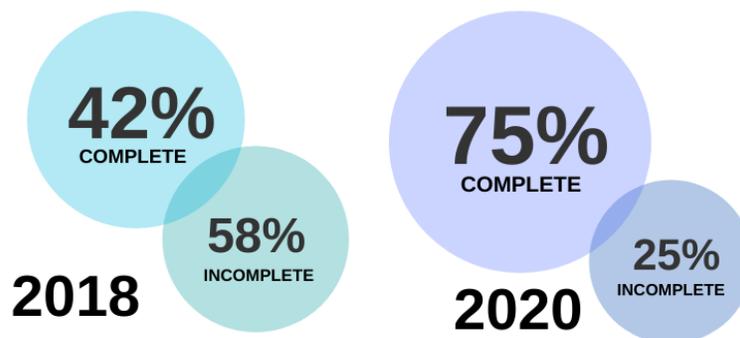
En 2019-2020, le Secrétariat a travaillé avec des petites municipalités pour les encourager à se conformer à l'obligation d'élaborer des plans d'accessibilité. Ces plans visent à amener les organismes à détecter les barrières puis à prévoir leur retrait dans les politiques, les processus et les pratiques. Au 31 mars 2020, le Manitoba comptait 127 petites municipalités. Le nombre de petites municipalités qui avaient rédigé des plans d'accessibilité est passé de 42 % (n = 53) en août 2018 à 75 % (n = 95) le 31 mars 2020. Le Secrétariat continuera à travailler en collaboration avec les petites municipalités pour favoriser une planification pratique et proactive en matière d'accessibilité dans les différentes collectivités du Manitoba.

MANITOBA SMALL RURAL MUNICIPALITY(SRM) ACCESSIBILITY PLANS

COMPLETED SRM ACCESSIBILITY PLANS



COMPLETED SRM ACCESSIBILITY PLANS



Le [Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi](#) est entré en vigueur le 1^{er} mai 2019.

Tous les employeurs du Manitoba devaient se conformer aux deux exigences suivantes avant le 1^{er} mai 2020 :

1. Recueillir des renseignements sur les interventions d'urgence pour aider les employés handicapés à rester en sécurité en situation d'urgence.
2. Demander aux employés qui ont besoin d'aide en situation d'urgence la permission de partager des renseignements les concernant avec les personnes qui ont accepté de les aider.

Afin que les employeurs aient le temps de se préparer pour se conformer aux importantes exigences liées aux situations d'urgence, le Secrétariat a envoyé de multiples avis à plus de 3 800 destinataires les informant des échéances de conformité à venir concernant le plan d'accessibilité en cas d'urgence dans le lieu de travail. Ces lettres proposaient des liens vers des outils pratiques que les organismes pouvaient adapter à leur guise, notamment les [Renseignements sur les interventions d'urgence dans le lieu de travail](#).

En 2019-2020, le Secrétariat a également répondu à des appels et à des courriels liés à des problèmes de conformité, en plus d'aider des membres du public et des organismes réglementées à comprendre les exigences de la législation sur l'accessibilité.

Priorité n° 3 : rôle moteur du gouvernement

La Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains exige des organismes du secteur public d'élaborer et d'intégrer des initiatives en matière d'accessibilité dans un plan d'accessibilité. Les organismes concernés comprennent les sociétés d'État, les divisions scolaires, les collèges et les universités, les offices régionaux de la santé et les municipalités. En 2019-2020, le moment était venu pour ces organismes de revoir et de mettre à jour leurs plans bisannuels. Le gouvernement a apporté son soutien en créant un [modèle](#) (en anglais seulement) pour la mise à jour du plan d'accessibilité d'un organisme, obligatoire pour les organismes du secteur public, mais utile pour l'ensemble des organismes.

La mise à jour du [Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba](#) établit des stratégies pour mener des initiatives de politiques et de programmes dans l'ensemble du gouvernement jusqu'en décembre 2020. Tous les ministères ont des coordonnateurs de l'accessibilité qui tiennent lieu de personnes-ressources pour les gestionnaires et le personnel en ce qui concerne toute initiative ou mesure d'amélioration de l'accessibilité propre à chaque ministère. La collaboration entre les coordonnateurs de l'accessibilité encourage le partage des meilleures pratiques et l'adaptation d'initiatives à l'échelle du gouvernement pour mieux répondre aux services et aux priorités des ministères. Tous les fonctionnaires doivent suivre une formation en ligne sur l'accessibilité du service à la clientèle.

Un des points saillants du Plan d’accessibilité du gouvernement du Manitoba est d’avoir nommé la commissaire de la Fonction publique championne de l’accessibilité du gouvernement du Manitoba. Elle préside à ce titre le Comité directeur de l’accessibilité du gouvernement du Manitoba, qui propose une orientation générale pour rendre les services du gouvernement du Manitoba plus accessibles et inclusifs. La Commission de la fonction publique, le coordonnateur de l’accessibilité de Familles Manitoba et le Bureau des personnes handicapées offrent un appui à la commissaire et aux coordonnateurs de l’accessibilité des ministères en mettant en œuvre le Plan d’accessibilité du gouvernement du Manitoba.

Year	Government of Manitoba AMA Online Course Completion Rate (%)
As at March 31, 2019	68.5%
As at March 31, 2020	85.7%

Tableau 1. Taux de réussite du cours en ligne du gouvernement du Manitoba portant sur la Loi sur l’accessibilité pour les Manitobains, mars 2019 et 2020.

Lorsque la COVID-19 a perturbé la vie des Manitobains en mars, les répercussions de la pandémie ont engendré de nouveaux problèmes pour les Manitobains victimes de barrières. Par exemple, l’éloignement social n’est pas possible pour les Manitobains qui dépendent de travailleurs de soutien dans leur vie quotidienne, que ce soit à domicile ou dans un établissement de soins. Par ailleurs, des mesures d’éloignement social supplémentaires peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé mentale des personnes qui sont déjà en situation d’isolement. Le gouvernement du Manitoba a reconnu ces problèmes en élaborant des stratégies pour répondre aux besoins des Manitobains handicapés, et en veillant à ce que tous les renseignements relatifs à la COVID-19 soient communiqués de manière accessible, y compris en langue ASL.

Le Bureau des personnes handicapées a collaboré avec [SAFE Work Manitoba](#) qui en fait mention dans sa [trousse à outils sur la COVID-19](#) (en anglais seulement), contribuant ainsi à assurer la sécurité des employés pendant cette situation d’urgence, comme l’exige la norme d’accessibilité à l’emploi. Le Bureau a également fourni des conseils aux entreprises et organismes sur la manière d’offrir un service à la clientèle accessible pendant la pandémie de COVID-19.



Priorité n° 4 : sensibilisation du public

Le Bureau des personnes handicapées du Manitoba est chargé de sensibiliser le public et d'offrir des outils et de la formation pour soutenir la législation sur l'accessibilité. En 2019-2020, l'objectif principal était de présenter la norme d'accessibilité à l'emploi et d'accroître la sensibilisation à l'accessibilité du service à la clientèle.

Pendant l'exercice, le gouvernement a publié une série d'annonces et d'articles dans les journaux et les bulletins d'information municipaux et régionaux qui visaient les entreprises et les organismes concernés. En plus des annonces imprimées traditionnelles, les messages de la campagne « Accessibility Works » ont été diffusés sur les écrans de télévision de Tim Horton et imprimés sur des sacs à provisions réutilisables en tissu. Un autre thème abordé rappelait aux employeurs l'importance de respecter les exigences relatives à la sécurité des employés avant la date limite du 1^{er} mai 2020.

Le gouvernement a poursuivi ses efforts de sensibilisation à la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle en réimprimant des affiches qui encouragent la demande de services accessibles en posant les questions suivantes : How can we help? Comment pouvons-nous aider? Les affiches de comptoir et murales font un bref survol des moyens de créer de l'accessibilité pour des types de barrières précis, qui touchent par exemple la mobilité, la vision, l'audition ou la compréhension. L'impression de petits autocollants à apposer sur des documents imprimés qui représentent les quatre symboles de l'accessibilité (voir page couverture du rapport) a permis de mieux en comprendre la signification. Enfin, en réponse à une demande des restaurateurs du Manitoba, le gouvernement a produit des autocollants et des cartes postales pour signaler aux clients que les animaux d'assistance sont les bienvenus, mais pas les animaux de compagnie. Les affiches, les panneaux et les autres outils à l'appui de l'accessibilité sont offerts [en ligne](#) ou en version imprimée au Bureau des personnes handicapées.



Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le site [AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca) a enregistré **78 716** visites.

En 2019-2020, Bureau des personnes handicapées a eu l'occasion de présenter des exposés à des groupes particuliers et de participer à des salons professionnels, dont les salons de la Manitoba Hotel Association et de la Manitoba Restaurant and Food Services Association, organisés conjointement par ces deux associations.

Dans le but de maintenir les liens avec les organismes et les particuliers intéressés, le gouvernement encourage les abonnements à [Accessibility News](#) (en anglais seulement), un bulletin d'information trimestriel qui informe les abonnés au sujet des progrès accomplis relativement aux normes, des pratiques et des champions locaux en matière d'accessibilité, des nouveaux outils et des événements à venir. En 2019-2020, la liste des abonnés est passée d'environ 800 à 1 100.

Toutes les initiatives de sensibilisation du public dirigent les Manitobains vers AccessibilityMB.ca ou Accessibilite.MB.ca. En réponse aux commentaires des visiteurs, le gouvernement a ajouté en septembre 2019 un moteur de recherche pour faciliter la navigation. En 2019-2020, le site Web a enregistré près de 80 000 visites.

Autres initiatives de sensibilisation du public

En juin 2019, la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité soulignée chaque année proposait un symposium portant sur les emplois accessibles et inclusifs. L'invitée d'honneur Maureen Haan, qui est directrice générale du Conseil Canadien de la Réadaptation et du Travail, a présenté le discours principal qui portait sur l'analyse de rentabilité de l'embauche de personnes handicapées. Le Bureau des personnes handicapées a poursuivi sur cette lancée en présentant la norme d'accessibilité à l'emploi. Comme toujours, la présence de Manitobains handicapés parmi le groupe d'experts a été l'un des points forts du symposium. Nous remercions très sincèrement le Independent Living Resource Centre de Winnipeg d'avoir coordonné cette discussion en groupe qui a permis de dégager différentes idées et recommandations sur la manière dont les employeurs et les employés peuvent collaborer pour assurer la sécurité de tous. Le symposium a été une réussite, si l'on en croit les réactions d'environ 200 personnes présentes, dont au moins la moitié étaient des nouveaux venus à cette activité marquant la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité.



Le Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées, que de nombreux employeurs américains et canadiens soulignent chaque année en octobre, constitue une autre occasion importante de sensibiliser le public. Le conférencier invité du petit-déjeuner 2019-2020 du salon AbilityExpo était le directeur de Costco, Anthony Taza, qui a partagé des expériences personnelles et professionnelles convaincantes sur la



valeur ajoutée des pratiques d'emploi inclusives. Son message a été repris par différents participants au groupe de discussion représentant des entreprises locales dans les secteurs de la fabrication, du service à la clientèle et de la gestion des ressources humaines. Le Bureau des personnes handicapées a profité de cette occasion pour présenter la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle et lancer la vidéo [Accessibility is Good for Everyone](#) (en anglais seulement).

Priorité n° 5 : Responsabilité et examen de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains

En février 2019, le rapport final portant sur le premier examen indépendant de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains a été publié. Cet examen obligatoire rapportait :

- 52 recommandations visant à améliorer le processus d'élaboration des normes d'accessibilité;
- une conformité dans l'élaboration des plans d'accessibilité;
- une plus grande sensibilisation du public à l'accessibilité et un plus grand leadership de la part du gouvernement du Manitoba;
- une clarification des rôles du Bureau des personnes handicapées et du Conseil consultatif de l'accessibilité.

Le Comité directeur de l'accessibilité du gouvernement du Manitoba a examiné les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations de l'examen. Au 31 mars 2020 :

- 69 % ou 36 des 52 recommandations avaient été mises en œuvre;
- 23 % ou 12 des 52 recommandations étaient en voie de réalisation.

Le gouvernement compte poursuivre son travail de mise en œuvre d'autres recommandations de l'examen pendant l'exercice 2020-2021. Voici les faits saillants des recommandations qui se sont concrétisées en 2019-2020 :

- création de comités parallèles pour l'élaboration de normes d'accessibilité, afin de garantir des progrès constants dans ce domaine;
- finalisation et mise à la disposition du public d'un cadre de conformité en matière d'accessibilité;
- désignation de la ministre des Familles comme ministre responsable de l'Accessibilité;
- hausse du seuil s'appliquant aux organismes tenus de documenter leurs politiques en vertu des normes de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, qui passe de 20 à 50 employés, comme c'est le cas en Ontario.

Regard vers 2020-2021

Malgré la pandémie, le gouvernement du Manitoba continue de planifier l'avenir avec enthousiasme. Le site Web AccessibiliteMB.ca sert déjà de centre de rétroaction et d'apprentissage pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. La pandémie de COVID-19 a fait en sorte que la consultation et l'apprentissage en ligne, tout comme l'utilisation des médias sociaux, ont acquis une

nouvelle importance. En 2020-2021, le Manitoba :

- √ continuera de se rapprocher de l'adoption des trois normes qui restent portant sur l'information et les communications, les transports et la conception des espaces publics;
- √ entreprendra l'examen de la mise en œuvre de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle sous la direction du Conseil consultatif de l'accessibilité;
- √ concevra et distribuera un manuel et un modèle de politique pour que les organismes se conforment plus facilement à la norme d'accessibilité à l'emploi;
- √ produira et distribuera une vidéo pour expliquer et soutenir des pratiques d'emploi inclusives et accessibles;
- √ présentera une nouvelle plateforme de formation en ligne pour aider les employeurs à répondre aux besoins en formation des employés se rapportant aux normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et à l'emploi;
- √ récompensera les champions de l'accessibilité en leur remettant des prix d'accessibilité, comme le recommande l'examen indépendant;
- √ soulignera des occasions comme la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité et le Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées (au moyen de webinaires s'il le faut en raison de la COVID-19);
- √ établira des alliances stratégiques avec des organismes comme SAFE Work Manitoba;
- √ mettra à jour le plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba pour 2021-2022;
- √ examinera un échantillon de plans d'accessibilité provenant d'organismes du secteur public d'envergure et continuera d'aider les petites municipalités et les divisions scolaires à élaborer et à mettre œuvre leurs plans d'accessibilité;
- √ surveillera et soutiendra la conformité aux exigences actuelles des normes d'accessibilité.

Étant donné l'évolution des répercussions de la COVID-19, certains remaniements de priorités à l'égard des programmes pourraient être nécessaires dans l'année qui vient. Nous continuerons tout de même de raffermir nos liens avec les collectivités et de poursuivre le dialogue avec le public de façons nouvelles et innovantes. Quant aux perspectives d'avenir, la pandémie a renforcé notre engagement à faire du Manitoba un endroit accessible à tous. Nous attendons avec enthousiasme l'année qui vient et les nouvelles possibilités qu'elle nous offrira.

Coordonnées

Si vous avez des questions, voulez consulter ces renseignements dans un média substitut, souhaitez vous abonner à Accessibility News ou assister à un atelier de formation, veuillez communiquer avec le Bureau des personnes handicapées.

Bureau des personnes handicapées

240, avenue Graham, bureau 630

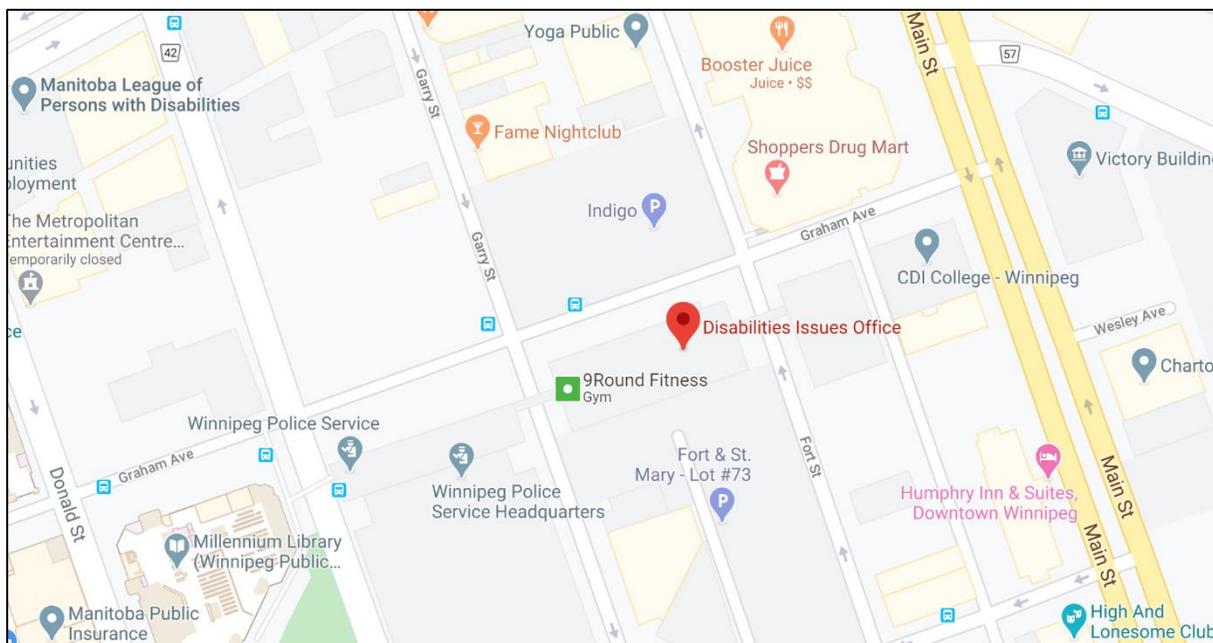
Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7

Téléphone : 204 945-7613; sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613

Courriel : dio@gov.mb.ca

Site Web : www.AccessibiliteMB.ca

Pour les questions liées à la conformité, veuillez vous adresser au :



Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité

114, rue Garry, 2^e étage

Winnipeg (Manitoba)

Téléphone : 204 792-0263

Courriel : accessibilitycompliance@gov.mb.ca